

## Conseil de quartier Chaillot

Mardi 19 novembre 2013

Le mardi dix-neuf novembre deux mille treize à dix huit heures et trente minutes, les membres du conseil de quartier Chaillot se sont réunis à l'école élémentaire Saint Didier.

Etaient présents :

- Mme Dominique ROUSSEAU, Adjointe au Maire du 16<sup>e</sup> chargée des commerçants, de la vie associative et des conseils de quartier Dauphine et Chaillot
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire, chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie
- M. JérémY REDLER, Conseiller d'arrondissement chargé du développement économique et des professions libérales
- Mme Béatrice LECOUTURIER, Conseillère d'arrondissement, déléguée auprès du Maire, chargée de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante
- M. Reynald GILLERON, Chef de la Division de la propreté du 16ème, coordinateur de l'espace public
- Mme Cécile GUILLOU, Ingénieur divisionnaire chargée de la subdivision du 16ème, service de la voirie
- Mme Martine BLATIN, Conseillère de quartier
- Mme Mireille PARTIOT, Conseillère de quartier
- Mme Arielle ANSELIN, Conseillère de quartier

1- Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2013.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**M.GILLERON** fait un point sur le mouvement social des conducteurs de bennes qui a débuté mardi 12 novembre et affecte l'arrondissement et l'ensemble de Paris. Le mouvement s'est durci depuis lundi 18 novembre et à midi il y avait un peu plus de 1500 tonnes de déchets ménagers dans la moitié des arrondissements parisiens. Des collectes de substitution ont pu être effectuées, mais il reste 325 tonnes de déchets sur les trottoirs. **M. GILLERON** annonce que le mouvement social est arrêté depuis une heure et la reprise d'activité aura lieu dès demain matin, il y aura néanmoins un délai de 2-3 jours avant un retour à la normale.

**Une personne du public** s'interroge sur la pertinence de la collecte multi-matériaux, puisqu'elle affirme avoir vu des agents collecter d'autres types de déchets en même temps, rue Lauriston. Elle déplore également qu'il n'y ait pas de corbeille de rue à cet endroit. Cette personne ajoute que des commerçants de l'avenue Victor Hugo utilisent les corbeilles de rue pour se débarrasser des déchets de leurs magasins.

**M.GILLERON** répond que les bacs jaunes sont collectés par des bennes spécifiques avec des équipages formés qui ouvrent le conteneur avant la présentation pour en vérifier le contenu. Il affirme que les bennes à collecter dans cette rue n'ont jamais été refusées par le centre de tri, cela signifie donc que la qualité d'ensemble est suffisante. Néanmoins, il sera procédé à une vérification. **M.GILLERON**, rappelle que les corbeilles de rue sont destinées à recevoir uniquement des déchets « de rue », à savoir ce que les gens ont dans les poches ainsi que les déjections canines ramassées par les propriétaires de chiens. Les commerçants qui utilisent ces corbeilles sont verbalisés. Avenue Victor Hugo, 17 commerçants ont été verbalisés suite à une campagne d'affichage menée au mois de septembre dernier.

**Mme BALDINI** annonce qu'une grande campagne d'information sera menée dans le 16<sup>e</sup> à l'occasion de la semaine de réduction des déchets, fin novembre.

**Une personne du public** signale que des restaurants sortent leurs poubelles dans la nuit du samedi et qu'elles restent ainsi sur le trottoir tout le dimanche.

**M.GILLERON** répond qu'il y en a trois dans cette zone, qui ont chacun fait l'objet de trois verbalisations en moins d'un mois ; néanmoins le montant de la verbalisation ne les dissuade pas suffisamment, il avoue manquer de moyens d'action.

**Une personne du public** souligne l'action des services de propreté intervenus auprès d'un restaurant rue du Dôme qui sortait sa poubelle de verres le vendredi soir et la laissait tout le week-end, gênant le cheminement des piétons. Si la situation s'était ponctuellement améliorée, la rue du Dôme est à nouveau devenue très sale.

**Une personne du public** insiste sur les nuisances liées aux épanchements d'urine sur ce secteur.

**Mme ROUSSEAU** souligne le travail de la section locale de propreté pour pallier les conséquences de la grève des conducteurs de bennes.

**Une personne du public** signale que la situation de la rue de Chaillot qui s'était ponctuellement améliorée s'est à nouveau dégradée, toujours à cause de l'activité du G20. Le trottoir est à nouveau encombré de cageots, de carton, de palettes.

**Une personne du public** s'interroge sur le travail des balayeurs dans cette rue. Les habitants ont constaté une très grande différence depuis que l'ancien balayeur a pris sa retraite.

**Une personne du public** confirme les difficultés avec le G20 en précisant que le désordre est le même à l'intérieur comme à l'extérieur. Concernant la campagne d'information sur le tri sélectif, cette personne précise qu'il serait utile d'insister sur le tri des différentes catégories de plastiques, qui est très complexe.

**M. GILLERON**, au sujet de la rue du Dôme, indique qu'il s'agit principalement d'un problème lié à la présence à cet endroit de SDF à qui la Direction de la Prévention et de la Protection propose des solutions d'hébergement. Au-delà du problème de propreté il s'agit avant tout d'un problème social, le meilleur moyen étant de trouver une solution pour ces personnes et de nettoyer ensuite. Concernant l'efficacité de certains agents pour le balayage, M. GILLERON précise que c'est rarement un emploi qui est choisi, c'est un travail pénible, il y a donc des agents plus ou moins performants. C'est la raison pour laquelle la fidélisation des éboueurs a été supprimée sur certaines zones. Auparavant, chaque éboueur avait un tronçon de rue attribué, un bon agent se trouvait donc toujours au même endroit, ce qui était bénéfique pour son quartier au détriment d'autres. Aujourd'hui, l'équilibre se fait en échangeant les agents ou en travaillant par binôme. Le système de parrainage avec un ancien agent commence à donner de bons résultats. M. GILLERON invite les habitants à échanger avec les agents et faire remonter leurs remarques auprès des chefs d'atelier qui ne peuvent pas tout voir ou via le 39 75. Il considère que les remarques des riverains sont toujours constructives.

Concernant le G20, M. GILLERON rappelle que comme d'autres petites surfaces, l'intérieur est réservé à la vente et l'espace pour le remisage est inexistant. La situation a pu être améliorée pour d'autres magasins grâce à un partenariat pour calibrer les horaires de livraisons et de reprises, c'est le cas du LIDL de l'avenue de Versailles. Il est donc possible de les aider à mettre en place une logistique plus efficace en apportant un travail d'expertise et d'assistance mais également un rappel du règlement sanitaire.

**Mme BALDINI** précise que la situation dépend aussi du responsable du magasin.

**Mme ROUSSEAU** connaît le responsable du G20, qui est à l'écoute de la gêne que suscite le G20.

**Une personne du public** précise que les habitants lui rappellent régulièrement les difficultés et que le « turn over » important du personnel ne facilite pas les choses, c'est un travail quotidien.

**Mme BALDINI** propose de se rendre sur place avec M.GILLERON.

**M.GILLERON**, indique la difficulté à trier le plastique, la Ville de Paris a pris le parti de collecter deux flux : les ordures ménagères et les multi- matériaux, il n'y a donc pas de différenciation de plastiques dans les bacs. Des plastiques fins de type sacs plastiques sont donc acceptés, à la condition qu'ils soient ouverts et vides. Les sacs fermés sont refusés car on ne voit pas ce qu'il y a l'intérieur.

**Une personne du public** précise qu'il est indiqué sur le site paris.fr que les sacs plastiques fins ne sont pas acceptés.

**M. GILLERON** signale qu'en terme de communication, il est plus simple de dire aux riverains de ne pas mettre de sacs plutôt que de prendre le risque de les laisser mettre des sacs fermés avec d'autres choses dedans. Tous les plastiques sont donc acceptés saufs les polystyrènes expansés. Les pots de yaourt sont de nouveau acceptés. En cas de doute sur un produit, le riverain le met dans le bac vert. De nouveaux supports pédagogiques ont été mis en place récemment pour faciliter la compréhension du tri. M. GILLERON conseille aux habitants de disposer de deux poubelles, et dans un premier temps d'afficher un mémo au-dessus (disque du tri, plaquette disponible sur paris.fr), le geste viendra machinalement ensuite. M. GILLERON ajoute que depuis octobre 2012, 18 caissons à textile de couleur grise (vêtements, maroquinerie, chaussures) ont été installés dans l'arrondissement, la localisation étant disponible sur paris.fr.

**Mme BALDINI** précise que dans ce secteur, des caissons sont disponibles place du Trocadéro, avenue d'Eylau et avenue Raymond Poincaré. Elle ajoute que les habitants ont la possibilité d'acquérir des composteurs individuels ou collectifs, malheureusement le 16<sup>e</sup> arrondissement est celui qui en dispose le moins. Elle s'étonne d'ailleurs, comme elle l'a dit à M. MANO, que les immeubles de la Ville de Paris ne soient pas équipés de caissons.

**M. GILLERON** ajoute qu'il existe deux types de composteurs en milieu urbain dense :

- le composteur collectif, un gros bac quatre roues pour lequel il faut un mélange de matière sèche, de matière humide (produits de coupe, produits de tonte....) et de lombrics, ce type de bac ne peut s'envisager que d'un point de vue collectif pour un réemploi sur site, il faut donc avoir une petite zone d'espaces verts et être suffisamment nombreux. Le service de la propreté et de l'environnement peut accompagner cette démarche qui nécessite dans un premier temps la mobilisation d'une dizaine de personnes, en apportant des soutiens pédagogiques et des animations telles que des « apéros compost ».

- le composteur individuel de balcon d'une contenance de 20 ou 30 l, qui fonctionne sans lombrics, produit de l'humus et de l'engrais liquide. Il est possible de l'acquérir en jardinerie ou de le fabriquer soi-même. La région Île-de-France soutient cette initiative.

Quel que soit le type de composteur, la Ville de Paris peut apporter un soutien dans sa mise en place mais en aucun cas n'assure la collecte.

**Une personne du public** souligne les nuisances liées à la présence de Roms devant la clinique Bizet.

**M. GILLERON** répond qu'il s'agit d'un problème social et de sécurité et que la propreté intervient en tant qu'acteur de complément dans des actions communes avec le commissariat et les acteurs sociaux de la ville.

**Une personne du public** signale le retour de SDF devant le musée Guimet.

## 2- Passage piéton 111 avenue Kleber.

**Mme ROUSSEAU** fait part de l'observation de Mme Robineau : « il est impossible pour les personnes handicapées, nécessitant des canes ou béquilles, de traverser sur le passage clouté devant le 111 avenue Kléber étant donné les larges flaques d'eau qui ne s'écoulent pas dans les caniveaux, impossibles d'enjamber... »

**Une personne du public** signale un cas similaire place Victor Hugo en raison de la présence de nombreuses feuilles mortes.

**Mme PARTIOT** précise que le problème existe depuis plus de 15 ans

**Mme GUILLOU** rappelle que suite à la loi de 2005 sur l'accessibilité des personnes handicapées, des abaissments ont été créés en grand nombre dans Paris. Depuis, se pose un problème de nivellement des caniveaux de la pente des trottoirs, il y a donc certains endroits où les pentes ne sont pas assez importantes pour évacuer l'eau vers les bouches d'égout. Le service de voirie va examiner le passage cité et voir s'il s'agit d'un problème de nivellement ou d'obstruction, dans ce cas elle le signalera à la propreté pour que les balayages soient intensifiés à cet endroit-là.

## 3- Multiplication des zones 30 et des zones de rencontre.

**Mme BLATIN** a constaté la multiplication des zones 30 et des zones de rencontre dans les différents arrondissements de Paris avec une modification du marquage au sol qui risque de déstabiliser un peu plus les piétons, car les différenciations ne sont plus aussi nettes entre les différentes zones : différence de niveau minime entre la chaussée et le trottoir. Elle souhaite savoir si de tels projets existent dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme BALDINI** confirme la multiplication de ces zones dans Paris mais il n'existe pas, pour le moment, de tels projets dans le 16<sup>e</sup>. Ces zones ne peuvent être créées que dans des endroits commerçants ou très calmes et comme tout ce qui touche à la voirie, cela représente un coût important, s'étudie donc de près et s'inscrit bien en amont dans les budgets. Ce n'est donc pas à l'ordre du jour dans le 16<sup>e</sup>.

**Mme BLATIN** craint que la multiplication des différentes réglementations ne génère une grande confusion entre les piétons, les automobilistes et les cyclistes. Elle a la sensation que les piétons sont moins protégés qu'auparavant, particulièrement les personnes âgées pour qui la capacité d'adaptation est plus difficile.

**Mme BALDINI** ajoute que cela est également très perturbant pour les automobilistes mais c'est un moindre mal puisqu'ils doivent faire davantage attention et roulent ainsi peut-être moins vite. Il convient d'attendre le bilan fait par les arrondissements qui expérimentent ces nouveaux marquages qui sont installés uniquement dans les zones qui le permettent comme vers le métro Saint-Paul.

**Mme GUILLOU** présente un document nommé « la rue en partage » disponible sur [paris.fr](http://paris.fr) qui sera joint au compte rendu de cette réunion. Elle rappelle qu'une zone de rencontre est une zone de cohabitation entre les véhicules les piétons et les cyclistes, la circulation automobile est limitée à 20 km/h, les cyclistes peuvent circuler dans les deux sens et dans tous les cas le piéton est prioritaire.

Des zones 30 ont été créées dans tout Paris devant les écoles avec de nouveaux panneaux et de nouveaux marquages au sol pour sécuriser le cheminement des enfants. Dans ces zones, la circulation automobile est limitée à 30 km/h, les cyclistes peuvent circuler à double sens quand le contexte urbain le permet, les piétons cheminent sur les trottoirs et doivent traverser sur les passages protégés.

Des campagnes d'information sont menées dans le cadre de l'installation de ces zones.

**Mme GUILLOU** ajoute, en complément, car il y a eu peu d'informations sur ce point, que les cyclistes ont désormais la possibilité de franchir les feux rouges dans les zones 30 pour tourner à droite

**Mme ROUSSEAU** ajoute que chaque piéton doit être vigilant et s'adapter au développement des nouveaux modes de circulation.

**Mme ANSELINE** estime que le double sens cyclable de la rue Saint Didier est très dangereux et que plus généralement Paris n'est pas une ville adaptée pour faire du vélo.

**Mme BLATIN** ajoute que la ville de Paris ne communique absolument pas sur les accidents de cyclistes.

### Questions diverses

**Une personne du public** évoque le problème du manque de places de crèches dans l'arrondissement. En attente d'un heureux événement, cette personne a eu la mauvaise surprise de constater que l'offre des places dans le 16<sup>e</sup> était très insuffisante avec 4000 places non satisfaites. Il souhaite savoir ce qui est prévu pour améliorer la situation.

**Mme ROUSSEAU** indique que Mme JUNOT, Adjointe au Maire en charge de la petite enfance se bat depuis le début de la mandature pour le 16<sup>e</sup> arrondissement qui est très déficitaire en nombre de berceaux puisque peu de demandes peuvent être satisfaites.

Chaque cas est étudié dans le cadre d'une commission. La décision de créer une crèche revient à la Ville de Paris, cela prend des années et le 16<sup>e</sup> n'est pas toujours prioritaire. Même lorsqu'une crèche est créée, elle accueille au maximum 45/50 berceaux, et le retard est ainsi difficile à rattraper.

**Mme BALDINI** ajoute que la population du 16<sup>e</sup> a beaucoup rajeuni. Le Maire souhaite qu'une crèche soit créée sur le site de l'ancienne gendarmerie, rue Saint Didier, qui sera réhabilitée en logement.

**Mme LECOUTURIER**, au-delà des problèmes de crèches qui existent dans le 16<sup>e</sup>, pense qu'il faut réfléchir à d'autres modes de garde.

**Une boulangère de la rue de Chaillot** déplore que son nouveau collègue, M. Cyril LIGNAC ne respecte pas la fermeture hebdomadaire ; passer à la télévision ne doit pas l'empêcher de se soumettre à la réglementation.

**Mme BLATIN** encourage cette personne à le faire constater par un huissier.

**Mme BALDINI** lui suggère de saisir l'Adjointe au Maire de Paris, Mme COHEN-SOLAL. Néanmoins, elle va se renseigner.

#### 4- Utilisation du budget de fonctionnement et d'investissement.

**Mme ROUSSEAU** propose, dans le cadre du village de Noël du Trocadéro, la prise en charge sur le budget de fonctionnement pour un montant de 4000€ :

- de cours de patinage pour 800 - 1000 enfants des écoles du quartier
- d'un goûter pour les enfants
- d'un goûter pour les personnes âgées

D'autre part, Mme ROUSSEAU cherche des bénévoles pour accueillir et encadrer les enfants.

Les frais de fonctionnement du bureau s'élèvent à 284 €.

Le budget est voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.